# TERME DE REFERENCE

**Prestataire de service pour accompagner une alliance associative**

**dans la définition de son plaidoyer collectif et le renforcement des compétences en techniques de plaidoyer de ses membres**

1. **ANTECEDENTS**

Le projet « Alliance associative pour les droits des mères célibataires au Maroc », cofinancé par l’Union européenne, vise à **contribuer à la réduction des violences et des obstacles d’accès aux droits subis par les mères célibataires et leurs enfants au Maroc**. De manière spécifique, il permettra de **renforcer la démarche d’une alliance associative pour contribuer à la reconnaissance spécifique, la promotion et le respect des droits des mères célibataires au Maroc**. L’action sera portée par les 3 associations de référence sur la thématique des mères célibataires au Maroc, 100% Mamans comme chef de file, INSAF et ASF comme codemandeurs.

**L’Association Solidarité Féminine (ASF)** pionnière de la prise en charge des mères célibataires au Maroc, œuvre depuis 37 ans à Casablanca et dispose aujourd’hui de 3 centres d’accueil et formation professionnelle où depuis 2003, 20 000 mères célibataires et leurs enfants ont été accompagnées dont 767 mères célibataires et leurs enfants ayant bénéficié du programme autonomisation, dispensé durant 3 ans.

**L’Institution Nationale de Solidarité Avec les Femmes en détresse (INSAF)** est l’association de référence sur la thématique des mères célibataires au Maroc et du travail de protection des petites bonnes. Créée il y a 23 ans à Casablanca, l’association a accueilli et accompagné à l’autonomisation plus de 10 000 MC avec leurs bébés. Elle dispose d’un centre d’hébergement et de formation des mères célibataires d’une capacité de 60 MC par an à Casablanca.

**L’association** **100% Mamans** a été créée en 2006 à Tanger pour répondre aux violences extrêmes vécues par les mères célibataires et leurs enfants. Depuis sa création, plus de 3500 MC et autant d’enfants ont été accompagnés par l’association, à différents stades de leur itinéraire.100% Mamans est le chef de file de cette Alliance.

Le projet vise à renforcer d’autres associations œuvrant auprès des mères célibataires, à travers des subventions aux tiers et des formations estimant que le renforcement d’acteurs associatifs de taille modeste est indispensable pour améliorer la lutte contre les violences, en particulier dans les zones rurales ou les villes de taille moyenne (Khenifra , Beni Mellal…) , et permettre de renforcer le plaidoyer en consolidant les données, unifiant et portant une vision et un message communs.

Le projet touchera au moins 10 acteurs institutionnels marocains : l’Alliance visera à influencer le gouvernement (à travers les Ministères de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, de la justice et de l’intérieur), les parlementaires afin de prendre en compte les revendications spécifiques du collectif des mères célibataires dans les réformes en cours. Les dispositifs publics locaux seront également parties prenantes en étant associés aux associations partenaires et celles bénéficiant de subvention aux tiers. Ces acteurs sont déjà associés aux actions de plaidoyer des 3 associations, le projet sera la continuité des stratégies d’influence développées.

Le projet est mis en œuvre durant 36 mois par une Alliance de 3 associations marocaines légitimées pour leur expérience d’intervention auprès des mères célibataires et leurs enfants au Maroc. Il visera en premier lieu le renforcement des compétences des acteurs associatifs et d’un groupe national composé des mères célibataires afin de renforcer l’intervention et le plaidoyer (résultat 1).

Ce produit vise à renforcer au moins **6** associations marocaines, les doter d’une meilleure capacité de synergie et de plaidoyer et d’assurer la participation effective de **10** détentrices de droits dans la démarche de plaidoyer engagée par l’Alliance. Il permettra de lutter contre les violences vécues par les mères célibataires, en mettant à leur disposition des services psychosociaux, juridiques et sanitaires de proximité via des dispositifs associatifs (résultat 2).

Ainsi, **2100** mères célibataires seront accueillies sur la durée du projet au sein d’au moins 6 associations partenaires au niveau national. Enfin, les 3 associations lanceront une démarche collective de plaidoyer portée par l’Alliance, afin de garantir la reconnaissance des droits des mères célibataires et leurs enfants dans les réformes législatives en cours et de promouvoir l’égalité des droits.

## Les objectifs de l’Alliance associative pour la défense des droits des mères célibataires au Maroc sont :

- Renforcer l’engagement des organisations de la société civile locales en tant qu’acteurs de la bonne gouvernance et du développement dans la protection, la prévention et la prise en charge des femmes victimes de violence notamment les mères célibataires.

- Lutter contre les violences en œuvrant en collaboration avec les dispositifs territoriaux de prise en charge des mères célibataires à Casablanca, Tanger et dans les villes de tailles moyennes et zones rurales dans lesquelles sont situées les associations qui seront ciblées par les subventions aux tiers.

**- Mettre en place un plaidoyer au niveau national porté par l’Alliance** associative **pour les droits des mères célibataires au Maroc** qui aura pour but de contribuer au dialogue politique, afin de prendre en considération les droits spécifiques des mères célibataires et de leurs enfants dans les réformes en cours (Moudawana, protection sociale, code pénal),

- Revendiquer l’harmonisation des droits nationaux et internationaux pour un traitement équitable de toutes les femmes, quelle que soit leur situation,

- Collaborer au quotidien avec les pouvoirs publics au niveau local pour garantir l’accès aux droits et services de base des mères célibataires et leurs enfants,

- **Réaliser des actions de plaidoyer en commun** afin de revendiquer l’égalité des droits et réduire les inégalités de genre, en promouvant la femme comme cheffe de famille monoparentale.

- Continuer les actions de sensibilisation à destination des acteurs clés de la société marocaine à la masculinité positive et à la prévention des violences basées sur le genre.

**2. CONTEXTE DE LA MISSION :**

Les présents termes de référence s’inscrivent dans le cadre du projet «***l’Alliance associative pour la défense des droits des mères célibataires*** » mis en œuvre par les associations partenaires, avec le cofinancement de l’Union Européenne.

L´Alliance vise à créer un espace hybride, regroupant des temps de formation et d’échange de pratiques entre associations œuvrant pour la protection et la prise en charge des mères célibataires et leurs enfants. Il servira de lieu de formation à l’approche droit et aux techniques de plaidoyer pour les membres de l’alliance et de définition d´un plan de plaidoyer durant la première année du projet.

Cette démarche sera **collective et participative**, elle visera à impliquer les membres des associations et les représentantes communautaires pour garantir l’appropriation du contenu et une vision d’ensemble, puis de prioriser collectivement les axes de plaidoyer les plus pertinents et viables.

Ces axes de plaidoyer seront identifiés sur la base du plan de plaidoyer de 100% Mamans, enrichi de la vision d’INSAF, ASF, des associations tierces et des représentantes communautaires. Ils s’articuleront autour de 4 volets :

* La dénonciation des situations de discrimination et de non-application des droits existants à l’encontre des mères célibataires et leurs enfants ;
* La promotion et la défense des droits individuels des femmes y compris en tant que mères célibataires ;
* La promotion de la pleine citoyenneté des mères célibataires comme cheffes de famille monoparentale ;
* La promotion de l’intérêt supérieur de l’enfant et la lutte contre les discriminations à l’encontre des enfants des mères célibataires.

## 3. OBJECTIFS DE LA MISSION

Le prestataire sélectionné pour cette mission aura comme objectif **d’accompagner l’Alliance durant 20 mois** dans le renforcement des compétences de ses membres et des représentantes communautaires dans la lutte contre les violences de genre à travers la dynamisation d´ateliers de formation sur les techniques de plaidoyer, l´accompagnement dans la définition participative d´un plan de plaidoyer commun aux associations porteuses et l´appuià la rédaction de la charte constitutive et d’un mémorandum de l´Allianceselon lesbesoins concrets suivants :

1. Formations aux Notions théoriques des techniques de plaidoyer : définition du plaidoyer, ses étapes et ses composants, ses messages et ses tactiques… ;
2. Formation sur les mécanismes périodiques onusiens de suivi des conventions internationales ;
3. Définition de l’écosystème du plaidoyer de l’alliance : Analyse Swot du problème, Alliés, Opposants… ;
4. Discussion et définition en commun, de manière participative des axes du plaidoyer en se basant sur le plan de plaidoyer de 100%mamans et identification des cibles du plaidoyer de l´Alliance : Les principaux acteurs et les leviers d´influence ;
5. Définition et rédaction d´un plan de plaidoyer commun : objectifs stratégiques et opérationnels;
6. Élaboration des indicateurs de suivi et d'évaluation du plan du plaidoyer ;
7. Définition d´un plan d´action du plaidoyer/an sur 3 ans ;
8. Présentation et formation sur des outils de plaidoyer : mémorandum, note de plaidoyer, réunions de plaidoyer, communiqué…
9. Appui à la rédaction du rapport annuel sur les violences et obstacles aux droits subis par les mères et leurs enfants sur la base des indicateurs harmonisés et de la base de données renseignées par les associations membres de l’alliance
10. Appui à la rédaction d’un mémorandum collectif : rédaction d´un draft se basant sur les propositions, les orientations et les décisions des membres de l´Alliance.
11. Appui à la rédaction de la charte constitutive de l’Alliance : rédaction d´un draft se basant sur les propositions, les orientations et les décisions des membres de l´Alliance.
12. Participation aux Assises de l’Alliance.

**4. APPROCHES METHODOLOGIQUES**

Le prestataire devra baser sa mission sur les approches principales du projet :

* **Les droits de l’homme** : cette approche se base sur respect des droits fondamentaux tels que reconnus dans les conventions internationales ratifiées par le Maroc, et d’une égalité d’accès à ces droits, en particulier pour les mères célibataires et leurs enfants. L’ensemble des activités du projet viseront la réduction des inégalités dans l’accès aux droits du collectif (droit à la santé, droit à l’identité, droit à l’éducation, droit à la protection, etc.). Les mères célibataires seront formées à l’approche droits afin qu’elles puissent elles-mêmes les revendiquer de manière autonome. Les acteurs publics seront également sensibilisés à une meilleure prise en charge et inclusion des mères célibataires et de leurs enfants.
* **Genre** : en visant la réduction des violences et des discriminations vécues par les femmes, et en particulier les mères célibataires et en promouvant l’égalité de droit entre les hommes et les femmes dans la cellule familiale, le projet intègre totalement l’approche genre. Les activités de sensibilisation de la société marocaine permettront également de véhiculer ces messages et promouvoir des nouveaux modèles familiaux et de masculinité positive pour changer durablement les mentalités.
* **Participation *:*** La participation, en particulier des titulaires de droits, est la pierre angulaire de la conception du projet. En premier lieu, la démarche de plaidoyer se construira en lien avec le groupe de représentantes communautaires, qui sera formé au plaidoyer pour porter la voix et les revendications de leur collectif. Elles seront parties prenantes des activités de plaidoyer portées par l’Alliance. Les titulaires de droits auront à leur disposition un espace d’expression à travers la radio « Mères en ligne » de 100% Mamans. Elles pourront enregistrer des émissions et y aborder les thèmes qui sont prioritaires pour elles. Les dispositifs de prise en charge seront également mis en place ou renforcés en prenant en considération les besoins spécifiques des mères célibataires et de leurs enfants. Ils seront identifiés à travers la cartographie, réalisée dans 5 régions du Maroc. Les associations se serviront de ces recommandations pour formuler les termes de référence pour la mise en place de dispositif de proximité dans des associations locales, mais aussi pour améliorer leur propre dispositif. La mise en œuvre du projet sur 5 territoires, dont des zones reculées, vise une bonne représentativité des problématiques vécues par les mères célibataires sur l’ensemble du territoire marocain.

**5. CALENDRIER**

La mission et l’ensemble des activités seront développés sur 20 mois entre le 1er octobre 2023 et 31 mai 2025 sur la base de la note méthodologique et le calendrier accordés entre le prestataire et les associations partenaires de l’Alliance.

**6. PRODUITS ET LIVRABLES ATTENDUS EN LANGUE FRANÇAISE**

**- Note méthodologique et proposition budgétaire**

**- Calendrier prévisionnel –échéancier**

**- Plan de renforcement de compétences des membres de l’alliance : modules de formation et outils**

**- Plan de plaidoyer et plan d’action**

**- Charte constitutive**

**- Mémorandum**

## 7. PROFIL DU CONSULTANT

Cette consultation sera conduite par un.e consultant.e répondant aux critères suivants :

* Expérience avérée en plaidoyer sur le sujet des droits humains et des droits de la femme
* Très bonne connaissance de l’écosystème public et associatif marocain ;
* Expérience en accompagnement d’associations et des organismes sur la thématique du plaidoyer et en la réalisation des livrables durant une longue durée
* Expérience réussie en les mécanismes périodiques onusiens de suivi des conventions internationales ;
* Expérience réussie en l´élaboration et le suivi d´un plan de plaidoyer ;
* Expérience réussie en l´élaboration d´une charte constitutive d´une Alliance.

## 8. PRÉSENTATION DE L’OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

Les propositions devront contenir :

* Une proposition technique du. de la consultant.e
* Une proposition budgétaire
* CV détaillé du.de la consultant. e
* Références du.de la consultant. e

Elles seront envoyées avant le 21/07/2023 aux mails suivants : [chokriihind@gmail.com](mailto:chokriihind@gmail.com%20) ; [projetalliance.100mamans@gmail.com](mailto:projetalliance.100mamans@gmail.com)